

## DEC200293DR16

**Décision portant délégation de signature à Monsieur Sébastien VOLZ, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) », par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le code de la commande publique et ses textes d'application ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC151295DGDS en date du 18 décembre 2015 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n°2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) et nommant M. Dominique COLLARD directeur de cette unité;

**Vu** la décision DEC161960INSIS du 27 juillet 2016 portant nomination de M. Eric LECLERC en tant que directeur de l'UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;

**Vu** la décision DEC181964INSIS du 11 juillet 2018 portant nomination de M. Sébastien VOLTZ aux fonctions de directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems (LIMMS) » pour la durée fixée dans la décision DEC151295DGDS portant renouvellement de l'unité UMI2820, en remplacement de M. Eric LECLERC, démissionnaire ;

**Vu** la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**



Délégation est donnée à **M. Sébastien VOLZ**, directeur de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique <sup>1</sup> et dans la limite des crédits de l'unité ;
2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;
3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien VOLZ, délégation de signature est donnée à **Mme Yumi HIRANO**, gestionnaire de l'unité UMI2820 intitulée « Laboratory for Integrated Micro Mechatronics Systems » (LIMMS) à Tokyo, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

---

<sup>1</sup> soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.

